

La libéralisation de l'avortement aux Etats-Unis

Type de contenu : Texte

Titre(s) : La libéralisation de l'avortement aux Etats-Unis [Dossier] / Baudouin, Jean ; Villeminoz, Benoît

Auteur(s) : Baudouin, Jean

Autre(s) auteur(s) : Villeminoz, Benoît

Editeur, producteur : Ecoles Militaires de Saint-Cyr Coëtquidan, 2001

Description matérielle : 117 f. ; 30 cm

Collection : Mémoire élève Droit

Appartient à la collection : Mémoire élève

Note(s) : Promotion Chef d'Escadrons Raffalli

Note sur les bibliographies et les index : Bibliogr. f. 113-115

Résumé ou extrait : Les premières lois sur l'avortement aux Etats-Unis étaient prohibitives. Puis un grand nombre d'Etats fédérés l'ont libéralisé, de façon plus ou moins restrictive. La Cour suprême reconnut dans l'arrêt Roe v. Wade (1973) l'existence d'un droit constitutionnel à l'avortement, tout en instituant un système pour en réglementer la pratique. Mais les opposants à la libéralisation utilisent toutes les failles du système pour restreindre autant que possible le nombre des avortements.

Sujet(s) : Cour suprême (Etats-Unis)

Etats-Unis

avortement

jurisprudence

législation